

BULLETIN DE RENTREE TOUTES CLASSES

Année scolaire 2018-2019

CLASSES DE 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Lundi 3 septembre 2018 : (pas de restauration)

- 4^{ème}: 09h00-11h00
- 6^{ème}: 10h00-12h00
- 3^{ème}: 13h30-15h30
- 5^{ème}: 14h30-16h30

Les élèves seront accueillis par l'équipe de direction en présence des familles et enseignants. Puis chaque Professeur Principal procédera à l'appel de sa classe et rejoindra sa salle dans la foulée.

L'équipe de direction recevra tous les parents des élèves de 6^{ème} en réunion plénière le Lundi 3 septembre 2018 après la montée en classe.

Mardi 4 septembre 2018 :

Début des cours selon l'emploi du temps présenté aux élèves et démarrage de la cantine.

INSTRUCTIONS TOUTES CLASSES :

La demi-pension prendra effet le **Mardi 4 septembre 2018. Entre le 4 septembre et le 14 septembre, les élèves sont externes ou demi pensionnaires pour quatre jours par semaine.** Les familles devront cocher les jours de repas au dos du carnet seulement à partir du 17 septembre.

Les emplois du temps, communiqués aux élèves, sont susceptibles de modifications dans les 15 jours qui suivent la rentrée : les élèves ne doivent pas les coller sur leurs carnets mais les glisser dans la couverture plastique. Il est déconseillé de prendre des engagements pour les activités extrascolaires avant communication de l'emploi du temps définitif.

La liste de fournitures fournie par le secrétariat pourra être complétée à la rentrée en fonction des besoins des professeurs non encore affectés.

Le jour de la rentrée, plusieurs documents seront distribués aux élèves, dont le carnet de correspondance qui devra être renseigné avec le plus grand soin et **sur lequel une photo devra être apposée.**

Le règlement intérieur, qui définit les règles de fonctionnement de notre établissement, **devra être lu avec une très grande attention et signé par les élèves et leurs représentants légaux, de même que la première page du carnet.**

DOCUMENTS A RAPPORTER AU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 AU PLUS TARD

1. 1 photo d'identité à coller sur le carnet de liaison
2. Une attestation d'assurance scolaire, obligatoire pour chaque élève.
3. Le dossier papier d'inscription à la demi-pension pour les élèves qui n'ont pas effectué la procédure sur internet (selon liste fournie aux professeurs principaux).
4. Les documents qui n'ont pas déjà été fournis en juin, dont **l'autorisation de sortie remplie et signée par les parents (régime 1 ou 2)** qui rentrera en vigueur le **Lundi 17 septembre 2018**. Avant cette date, tous les élèves seront considérés comme régime 2.
La liste des documents manquants sera fournie aux professeurs principaux.
5. La fiche de prêt faisant état des manuels scolaires signée par les représentants légaux.

MANUELS SCOLAIRES

Distribués le jour de la rentrée, les manuels devront **impérativement être couverts pour le jeudi 6 septembre 2018.**

Les dates des réunions parents - professeurs pour chaque niveau seront communiquées via le carnet de correspondance dans la semaine de la rentrée par les Professeurs Principaux.

Bonne rentrée à tous.

La Principale

Mme LAMHÈNE